

CE MOIS-CI, DANS LES FOLIA

A de nombreuses reprises, l'attention a déjà été attirée dans les Folia sur la relativité des avantages des AINS COX-2 sélectifs rofécoxib et célécoxib par rapport aux AINS classiques. C'est surtout en ce qui concerne les contre-indications et les effets indésirables que les données actuelles plaident pour une attitude plus réservée par rapport à ces médicaments plus récents. Une analyse plus approfondie de l'étude CLASS, dans laquelle le célécoxib a été comparé au diclofénac et à l'ibuprofène, montre que l'information qui a été diffusée initialement à ce sujet n'est pas complète. Une telle méthode de travail est regrettable et empêche toute analyse approfondie par des experts indépendants. C'est le rôle de centres indépendants comme le CBIP d'en informer les médecins et les pharmaciens et de les mettre en garde vis-à-vis de la publicité parfois agressive qui est faite pour certains médicaments.

Le fait que les patients soient aussi de plus en plus confrontés avec des messages publicitaires sur des médicaments ne favorise le plus souvent pas l'usage rationnel de ces médicaments. Maintenant qu'il est aussi question dans l'Union Européenne de réglementer l'information directe du fabricant au consommateur en ce qui concerne des médicaments soumis à la prescription, il est d'autant plus nécessaire de fournir aux patients une information indépendante. Des données en provenance des Etats-Unis et de Nouvelle Zélande, où cette forme de publicité est déjà autorisée, indiquent en effet que les patients sont influencés par celle-ci. Et, sans sous-estimer les capacités intellectuelles de ces patients, s'il est déjà si difficile pour les médecins et les pharmaciens de faire des choix rationnels dans l'arsenal pharmaceutique, que doit faire alors le patient de cette information subjective ?

L'intérêt pour l'utilisation de l'acide acétylsalicylique comme antiagrégant ne cesse de croître. Dans le traitement de l'accident vasculaire ischémique aigu, son utilisation est également justifiée. Progressivement, on arrive aussi à déterminer avec plus de précision la dose optimale pour la prévention primaire et secondaire, à savoir de 75 jusqu'à 150 à 162,5 mg par jour. Même à ces faibles doses, il est toujours important d'être attentif aux contre-indications et aux effets indésirables éventuels, surtout en ce qui concerne le risque accru d'hémorragie.

SITE WEB FOLIA ET REPERTOIRE COMMENTE DES MEDICAMENTS, AVEC MISE A JOUR MENSUELLE:
<http://www.cbip.be> ou <http://www.bcfi.be>

CHANGEMENTS D'ADRESSE

CBIP
c/o Inspection Générale de la Pharmacie
Boulevard Bischoffsheim 33
1000 Bruxelles
fax: 02/227.56.46
e-mail: cbip@afigp.fgov.be

CORRESPONDANCE A PROPOS DU CONTENU DES FOLIA

Prof. M. Bogaert
Heymans Instituut
De Pintelaan 185
9000 Gent
fax: 09/240.49.88
e-mail: Folia@rug.ac.be

Les Folia Pharmacotherapeutica sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie), A.S.B.L. agréée par le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement.

BUREAU DE REDACTION

M. Bogaert (Université Gent) et J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain),
secrétaires de rédaction

M.H. Antoine (Université Libre de Bruxelles), M.L. Bouffieux et A. Bourda (Inspection de la Pharmacie, Min. Affaires Sociales, Santé Publique et Environnement), W. Buylaert (Université Gent), G. De Loof (Wetenschappelijke Vereniging der Vlaamse Huisartsen), N. Fierens, I. Latour et A. Van Ermen (Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique), R. Gérard (Société Scientifique de Médecine Générale), X. Kurz (Centre Belge de Pharmacovigilance et Université de Liège), G. Laekeman (Katholieke Universiteit Leuven), T. Roisin (Centre Belge de Pharmacovigilance), J. Van Campen (Antwerpen) et L. Vansnick (Association Pharmaceutique Belge).

Editeur responsable:
M. BOGAERT,
Oudburgweg 30,
9830 St.-Martens-Latem

Les informations publiées dans les FOLIA PHARMACOTHERAPEUTICA ne peuvent pas être reprises sans l'autorisation du Bureau de rédaction. Elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins publicitaires.

Un index récapitulatif des dernières années est inséré annuellement dans les Folia.